

---

# Travail, chômage, stigmatisation

*Tant l'ampleur du chômage que la multiplicité des politiques publiques mises en place pour le juguler caractérisent les trois dernières décennies. Comment les individus vivent-ils la situation de privation d'emploi et y réagissent-ils ? Cette question est d'autant plus cruciale que, contrairement à ce qu'on espère, le chômage n'est pas souvent une situation transitoire. Différentes recherches réalisées auprès de chômeurs mettent en évidence le rôle délétère de la privation d'emploi sur la santé mentale et la difficile mise en œuvre de stratégies destinées à y faire face.*

---

**GINETTE HERMAN ET GEORGES LIÉNARD**

Depuis les années septante, le monde du travail a connu dans les pays industrialisés de nombreuses transformations. L'une d'entre elles concerne l'accroissement du chômage. Celui-ci constitue aujourd'hui un enjeu de tout premier ordre. En 2004, dans l'Union européenne des quinze pays membres, selon l'enquête sur les forces de travail, 14 millions et demi sont sans emploi. Ce niveau élevé de chômage caractérise également la Belgique et, en particulier, la Wallonie et Bruxelles. Un des facteurs primordiaux est le déficit de création d'emplois (Liénard, 2007). En Wallonie, par exemple, la faible dynamique de création d'emplois ne parvient à faire face ni à l'augmentation des nouveaux entrants sur le marché de l'emploi, ni au volume de chômeurs de longue durée, ni encore au déficit de création ou de reconversion en nombre équivalent d'emplois des emplois obsolètes faisant l'objet de restructuration, de suppression, de délocalisation. Ainsi, dans l'hypothèse où tous les emplois « difficiles à pourvoir » seraient pourvus, c'est-à-dire tous les postes disponibles occupés, cette opération permettrait de diminuer le nombre de chômeurs seulement de 10 % en Wallonie et à Bruxelles.

## LE MANQUE STRUCTUREL D'EMPLOI FACTEUR PRIMORDIAL DU CHÔMAGE

De plus, dans ses prévisions 2006-2012 d'emploi, de chômage et de réserve de main-d'œuvre élaborées à la fin 2007, le Bureau fédéral du plan (BFP) indique que, malgré la création d'emplois prévue entre 2006 et 2012, le taux de chômage (concept BFP<sup>1</sup>) serait en Wallonie de 19,4 % et à Bruxelles de 18,3 % en 2012.

Les mêmes calculs appliqués au taux de réserve de main-d'œuvre (concept du Baromètre politique français - BPF<sup>2</sup>) montrent que celui-ci qui, en 2006, était en Wallonie de 21,2 %, serait identique, voire un peu plus élevé en 2012 et celui de Bruxelles qui en 2006 était de 23,6 %, diminuerait légèrement (Bureau fédéral du plan, 2008, p. 28-29, 33, 43, 53; BPF, 2007, p. 78 et calculs propres). Ces prévisions<sup>3</sup> indiquent donc que le marché de l'emploi ne parviendra pas à couvrir la demande d'emploi et s'il connaît une croissance, celle-ci sera largement insuffisante. Elles soulignent une fois de plus la dimension structurelle du chômage.

En dépit de ces constatations, certains acteurs économiques ou politiques mettent en avant moins les causes structurelles de nature socioéconomique et financière que les causes liées au système de protection sociale et aux chômeurs eux-mêmes. Ainsi Pieter Timmermans, administrateur-directeur général de la Fédération des entreprises de Belgique, soutient que « notre système de chômage [...] est l'un des plus onéreux et des plus passifs de l'Europe » (Timmermans, 2006, p. 1); il affirme également que le manque de travailleurs adéquats et motivés est patent par rapport à un ensemble de postes de travail difficiles à pourvoir (Timmermans, 2006, p. 1; Timmermans, Buysse, Soens, 2008). Renforçant la position de la Fédération des entreprises de Belgique, l'OCDE (2007, p. 14) affirme que « la Belgique devrait supprimer à terme l'allocation d'attente [pour les jeunes qui n'ont jamais travaillé] » et en même temps « changer en profondeur les règles qui s'appliquent aux nouveaux venus dans l'assurance-chômage. L'allocation de chômage ne devrait pas varier suivant la situation du ménage et devrait être limitée dans le temps, être conditionnelle à la recherche active d'un emploi et être fonction d'une période antérieure d'emploi ».

En insistant sur les carences psychologiques, sociales ou cognitives des demandeurs d'emploi ou sur la générosité du système de sécurité sociale, ces affirmations, et les politiques qu'elles induisent, attribuent un rôle significatif au chômeur lui-même. Celui-ci est en effet considéré comme responsable de sa situation de non-emploi et comme le principal artisan de sa possible (ré)insertion professionnelle. Face à une telle conception, la question se pose de savoir comment un individu réagit à la situation de chômage et dans quelle mesure il peut, de fait, être considéré comme l'agent central du processus.

1 Pour le Bureau fédéral du plan, le concept de chômage inclut, outre les demandeurs d'emploi inoccupés, les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi, c'est-à-dire les chômeurs bénéficiaires du statut de travailleurs âgés.

2 Le concept (BFP) de réserve de main-d'œuvre ajoute au chômage tel que défini ci-dessus, les prépensionnés à temps plein et les personnes ayant interrompu à temps plein, leur carrière. Ce concept pourrait être élargi en ajoutant les personnes allocataires du revenu d'intégration sociale et certains autres chômeurs complets inoccupés.

3 Ces prévisions sont effectuées par le BFP avant la crise financière actuelle et la récession économique qui en résulte.

## CHÔMAGE ET SANTÉ MENTALE

L'une des préoccupations majeures qui se pose est celle des liens qui se tissent entre le chômage et la santé mentale. Au plan scientifique, les recherches portant sur les liens entre le chômage et les variables psychologiques existent depuis plus de septante ans. Les premières datent de la « grande crise » des années trente (notamment Jahoda, Lazarsfeld et Zeisel, 1933/1972), mais c'est surtout à partir des années quatre-vingt qu'elles ont connu un développement significatif. Ces études ont pour ambition de déterminer la direction de la causalité entre le chômage et la santé. Est-ce le mal-être des individus (par exemple, une faible estime de soi, un certain niveau de dépression) qui explique le licenciement et entrave la recherche et l'accès à l'emploi (hypothèse dite de « sélection ») ou est-ce plutôt le licenciement et la situation de chômage qui sont à la source de difficultés psychologiques (hypothèse dite d'« exposition »)? La direction de la causalité n'est pas une question de pure forme car, au-delà de la compréhension de certains mécanismes psychosociaux, elle est susceptible de fournir des indications relatives à la mise en place de politiques publiques.

En premier lieu, les résultats de ces investigations ont mis en évidence la bi-directionnalité : les deux hypothèses sont confirmées. Mais ils ont surtout mis en évidence le fait que le poids de l'hypothèse d'exposition dépasse largement celui de l'hypothèse de sélection, signifiant par là que le pouvoir explicatif de la première est largement supérieur à celui de la seconde (voir notamment la méta-analyse de McKee-Ryan, Song, Wanberg et Kinicki, 2005). En d'autres mots, bien plus qu'être une cause du non-emploi, le déficit en santé mentale en est une conséquence directe. Le chômage a donc un effet délétère sur la santé. La chose a été démontrée tant en ce qui concerne les variables psychologiques (anxiété, baisse de l'estime de soi, de la satisfaction à l'égard de la vie en général ou à l'égard de la vie de famille en particulier...) et physiques (troubles du sommeil, de la sphère gastro-intestinale...) que comportementales (consommation d'alcool, cigarettes...).

Il faut noter que cette conclusion ne se limite pas à un groupe particulier : elle concerne tant les hommes que les femmes, les jeunes que leurs aînés, les personnes fortement diplômées que celles qui le sont peu... Elle ne se restreint pas non plus à l'une ou l'autre région, mais concerne de nombreux pays du monde industrialisé. Elle apparaît tant dans des pays dotés d'une bonne protection sociale (Danemark, Finlande, Pays-Bas, Suède et Norvège) que dans ceux où elle est modérée (Australie, Canada, Hongkong, Italie, Israël, Nouvelle-Zélande, Grande-Bretagne et États-Unis d'Amérique). Elle concerne les régions confrontées à un taux de chômage élevé et celles où ce taux est faible. Enfin, elle ne s'est pas démentie sur une période de près d'un siècle. La détérioration de la santé mentale sous l'effet du chômage constitue dès lors un phénomène très robuste, généralisable au travers du temps, de l'espace et de divers groupes sociaux.

## QUELLES EXPLICATIONS ?

Pour expliquer la puissance délétère des effets du chômage, les approches théoriques qui sont généralement proposées épinglent à la fois le contexte de privation généralisé (privation financière et psychologique) dans lequel se trouve plongé l'individu au chômage et la difficulté à laquelle il est confronté dès lors qu'il s'agit de mettre en place les formes de résilience adéquates pour « se reconstruire » une santé mentale. Ce type d'analyse considère le chômage comme un événement surtout individuel; il néglige dès lors une part importante de la problématique, celle qui concerne la manière dont la société, dans son ensemble, perçoit les chômeurs, juge les raisons de leur privation d'emploi et évalue leurs efforts de réintégration professionnelle.

Depuis les travaux de Goffman, on sait combien le regard d'autrui, s'il est négatif, est source de discrédit et entraîne la marginalisation de celui qui en est la victime. Pour qualifier cette situation, Goffman a mobilisé le terme de « stigmatisation ». Dans cette perspective, les effets du chômage seraient moins le résultat de processus individuels que la conséquence des images que la société s'est construites à propos des chômeurs : ceux-ci, dans la mesure où ils intériorisent la stigmatisation portée à leur égard, risquent d'être amenés à modifier la manière dont ils analysent eux-mêmes le contexte socioéconomique, dont ils évaluent la place qu'ils occupent au sein de la société ou dont ils entrevoient des possibilités d'action. Plus précisément, cette stigmatisation entame profondément la confiance qu'un individu peut avoir en lui-même et l'enferme dans une impasse sur le plan personnel, social et professionnel.

Divers travaux empiriques en psychologie sociale ont mis en évidence le poids de ces mécanismes (Bourguignon, Desmette, Yzerbyt et Herman, 2007). Ils ont montré que lorsque l'appartenance au groupe des chômeurs est rendue saillante (par une simple évocation de cette appartenance, par exemple), elle altère plusieurs aspects du fonctionnement de la personne. Non seulement cette appartenance porte atteinte à ses performances cognitives et à ses apprentissages mais elle freine également sa capacité à prendre des initiatives, à être proactif. En d'autres termes, elle met la personne en difficulté dès lors qu'il s'agit, pour elle, de démontrer ses compétences sur le plan intellectuel. De plus, elle intervient sur la recherche d'emploi en réduisant son intention de s'investir dans différentes démarches (par exemple, en diminuant le nombre d'envois de CV, de rencontres avec des employeurs, de contacts avec les agences d'intérim...). Enfin, elle amoindrit la qualité des attitudes favorables au travail. C'est donc toute la sphère professionnelle qui se trouve atteinte.

Ces différents éléments conduisent à penser que, sur le plan du fonctionnement psychosocial, la part de la responsabilité individuelle dans la situation de chômage est limitée. En effet, ils laissent supposer que l'absence de dynamisme, dont le reproche est souvent adressé au chômeur, est en fait une des conséquences du chômage, en particulier lorsque de manière répétée, les efforts de recherche d'emploi se sont soldés par des fins de non-recevoir ou par des refus explicites (voir les contributions de D. Bourguignon et d'A. Lekoeuche dans ce numéro).

## FAIRE FACE AU CHÔMAGE

Confrontés à cette stigmatisation, les chômeurs tentent néanmoins de développer des stratégies leur permettant d'y faire face. Selon la théorie de l'identité sociale (Tajfel et Turner, 1979), pour faire face à l'appartenance à un groupe dévalué, deux voies, l'une individuelle et l'autre collective, peuvent être empruntées. La première a pour objectif d'améliorer sa situation personnelle, sans porter attention au statut du groupe dans son ensemble. La seconde porte sur les stratégies collectives qui visent à l'amélioration de la position du groupe.

### Les stratégies individuelles

L'idée centrale consiste à quitter l'identité stigmatisante de chômeur pour en revêtir une autre, porteuse celle-là d'une image positive. Le fait d'endosser l'identité de travailleur constitue une des formes parmi les plus valorisées et les résultats de recherches montrent qu'elle est prédictive de santé mentale et facilite l'accès à l'emploi. Ces éléments plaident pour encourager les chômeurs à considérer le monde du travail comme accessible et à s'identifier de manière anticipée aux travailleurs. Une telle identité est, par exemple, mise en œuvre au travers de programmes de formation qui intègrent des stages en entreprise ou de formation en alternance au cours de laquelle le statut de travailleur est intégré aux aspects d'apprentissage.

Mais l'incitation à s'identifier anticipativement au groupe des travailleurs pose problème dans la mesure où souvent les démarches opérées par les chômeurs ne se concluent pas par une embauche. Ainsi, de l'analyse effectuée par le Forem et l'Association métiers, entreprises, formations (Amef, 2007 ; 2008a) sur les effets du plan d'accompagnement des chômeurs de trente à quarante ans (en 2005-2006) et définis comme très éloignés de l'emploi, on peut inférer que 78 % de ce groupe de chômeurs, bien qu'ils aient été actifs et activés au sens du plan, n'ont pas trouvé d'emploi pendant cette année 2005-2006. Comment dès lors évolue dans la durée une identité devenue partiellement sans objet ? Rappelant à la personne un statut qu'elle n'a pas réussi à acquérir, elle risque d'entraîner une dégradation de la santé mentale et une diminution de l'estime de soi. Il pourrait en résulter, comme divers travaux le montrent, un retrait psychologique et comportemental du monde du travail, retrait qui facilite la récupération d'une image de soi relativement positive.

Face à ces risques, les solutions sont difficilement mises en œuvre, car elles impliquent de préserver une identité de travailleur tout en intégrant la dimension de découragement et de retrait qu'elle induit dans la durée. Une possibilité consiste à éviter l'investissement dans la seule sphère de la recherche d'emploi et à mettre en place des activités parallèles porteuses d'une identité positive. On a remarqué que le fait de prendre part à des activités organisées, telles que la fréquentation d'un atelier théâtre, d'activités de quartier, d'acti-

vités sportives, de cours d'alphabétisation... peut protéger l'individu contre le sentiment d'isolement et la dégradation de sa santé mentale. Simultanément, on a observé que loin de l'écartier du monde du travail, leur fréquentation favorise le développement de ses démarches en lien avec l'insertion professionnelle (Desmette et al, 2007).

Fondamentalement, il s'agit donc d'associer aux classiques démarches liées à l'insertion professionnelle, des activités sociales adaptées aux possibilités et aux souhaits des individus. Cette multiplication de lieux d'insertion pourra entraîner l'activation de plusieurs identités et l'opportunité de développer un réseau de relations, source de soutien social. Par exemple, l'éducation permanente peut susciter le développement d'une identité sociale positive. En effet, en créant un réseau de personnes se centrant sur une thématique citoyenne telle que la qualité et le coût du logement, les personnes entrent dans un processus collectif, élaborent des projets et effectuent des démarches qui relèvent de leur participation à un groupe.

Si ces stratégies se révèlent utiles du point de vue de la protection de l'estime de soi, elles sont néanmoins susceptibles d'entraîner des effets pervers. En effet, sur le plan individuel, en se considérant comme chômeur, en ne s'investissant plus dans la recherche d'emploi, la probabilité d'être embauché se trouve diminuée.

#### Les stratégies collectives

Jusqu'ici ont été évoquées les démarches individuelles de défense de soi ou de mobilité sociale destinées à rejoindre un groupe de meilleur statut, en l'occurrence celui des travailleurs. Mais souvent de telles démarches se soldent par un échec par le fait, notamment, que l'emploi ne suit pas. De plus, en ne dénonçant pas les actes discriminatoires dont ils sont la cible, les membres des groupes stigmatisés risquent de contribuer à la perpétuation des inégalités et de ne pas mettre en place les actions collectives susceptibles d'induire un changement social.

Quelles autres pistes existent, qui peuvent contribuer à protéger l'estime de soi des individus lorsqu'ils se sentent prisonniers pendant une période plus ou moins longue d'un groupe social dévalorisé? Selon la théorie de l'identité sociale, des stratégies collectives peuvent être mises en place. Celles-ci visent à l'amélioration de la position du groupe d'appartenance dans la hiérarchie sociale, en essayant de faire en sorte que ce groupe acquière une position équivalente, voire meilleure, que celle des autres groupes sociaux présents dans l'environnement (comme celui des travailleurs). Mais ces stratégies ne peuvent exister que si les membres du groupe stigmatisé considèrent la situation qu'ils vivent comme injuste, le monde du travail comme inaccessible et le contexte des relations intergroupes comme instable.

Dans l'histoire sociale récente, on trouve quelques cas d'action collective visant à défendre les droits des chômeurs. En Belgique, par exemple, en 1997, des groupes de chômeurs se sont constitués pour tenter d'obtenir la suppression des différences de traitement entre les cohabitants et les autres chômeurs. En particulier, ils souhaitent faire cesser les visites domiciliaires d'inspecteurs de l'Onem, visites destinées à « débusquer » les chômeurs qui vivaient en cohabitation et ne pouvaient donc pas prétendre à bénéficier d'indemnités similaires à celles octroyées aux chômeurs isolés ou chefs de famille. Trois ans plus tard, ces visites ont été réglementées plus strictement et les sanctions impossibles par l'Onem ont été assouplies. En revanche, le statut de cohabitant et ce qu'il implique ont été maintenus (Faniel, 2004).

Le succès partiel auquel ce mouvement a abouti, de même que d'autres actions qui se sont déroulées en France, a fait l'objet d'analyses de type sociologique. En particulier, J. Faniel a mis en évidence qu'au-delà des dimensions psychosociales évoquées plus haut, prennent place plusieurs facteurs organisationnels. En premier lieu, la réussite de l'action collective des chômeurs dépend des ressources organisationnelles mobilisables. Par exemple intervient le fait que le mouvement soit structuré (c'est-à-dire composé de délégués, de groupes locaux, de moyens de regroupement et fonctionnant sur la base de procédures de décision et d'objectifs), qu'il ait une part d'autonomie financière et de capacité de décision ainsi qu'un nombre suffisant de militants, d'adhérents et de sympathisants pour être pris en considération par l'environnement social, que le taux de syndicalisation des chômeurs soit élevé, que le statut de groupe spécifique de « travailleur sans emploi » soit reconnu par les syndicats, que ceux-ci s'orientent vers la défense collective plutôt qu'individuelle des chômeurs.

Au-delà de ces ressources organisationnelles, les stratégies d'alliance des chômeurs entrent également en jeu, que ces alliances concernent les rapports entre les différents groupes d'action (afin d'augmenter la cohérence des revendications), les relations avec les syndicats (afin de faciliter les relais avec les lieux de décision), les contacts avec les médias (afin de construire une opinion publique positive et de renforcer le moral des chômeurs mobilisés), ou encore les relations avec les partis politiques (afin de peser sur la décision politique). Enfin, le contexte institutionnel et sociopolitique du chômage joue également un rôle. Ainsi, il semble que les périodes au cours desquelles l'autorité publique décide de diminuer le montant des allocations, de réduire la durée du droit au chômage et d'accélérer la dégressivité des allocations sont propices à la mobilisation collective. En ce qui concerne le contexte sociopolitique, le degré de fermeture des lieux de décision relatif au statut des chômeurs ainsi que la composition sociale unilatérale de ces lieux peuvent signifier une volonté de refus des revendications afin de mettre à l'épreuve la capacité des chômeurs et de maintenir la mobilisation dans le temps.

En conclusion, si certaines de ces actions collectives ont abouti à des améliorations pour l'ensemble du groupe des chômeurs, leur longévité pose problème. En effet, maintenir l'effort dans la durée n'est pas chose aisée et ces

démarches connaissent souvent une extinction à plus ou moins court terme (Neveu, 2005, p. 19-26). Dès lors, le gain que l'action aura pu produire sur le plan du statut, de l'estime de soi ou de la santé mentale risque de faire long feu et d'être supplanté par une lente, mais nouvelle dégradation du statut et/ou une nouvelle phase de découragement.

## CONSTRUIRE UNE VOLONTÉ COLLECTIVE ET S'Y ENGAGER

La toute première étude portant sur les effets du chômage a été réalisée pendant la grande crise économique des années trente par Jahoda, Lazarsfeld et Zeisel (1933/1972) dans une petite ville autrichienne, appelée Marienthal. Plutôt que de conclure leur travail d'investigation sur le plan strictement scientifique, ces auteurs avaient préféré émettre un souhait : « We enter Marienthal as scientists; we leave it with only one desire: that the tragic opportunity for such an inquiry may not recur in our time<sup>4</sup>. » (p. 98). Depuis lors, si les conditions sociales qui accompagnent la privation d'emploi se sont améliorées dans la plupart des pays européens, actuellement elles se dégradent et beaucoup reste à entreprendre pour rendre aux chômeurs le statut de citoyen à part entière. Nous ne pouvons donc que faire nôtre la conclusion de ces pionniers. ■

Cet article présente quelques idées maîtresses développées dans l'ouvrage de G. Herman (2007).

## Points de repère bibliographique

Herman G., 2007, *Travail, chômage et stigmatisation. Une analyse psychosociale*, Bruxelles, De Boeck, coll. « Économie, Société, Région ».

Ce livre comporte la plupart des références bibliographiques citées dans cet article.

Pour les lecteurs souhaitant approfondir cet article, une bibliographie reprenant l'ensemble des articles et ouvrages cités est disponible sur les sites web de *La Revue nouvelle*, <<http://www.revuenouvelle.be/>> et du Cerisis <[www.uclouvain.be/cerisis](http://www.uclouvain.be/cerisis)>.

4 « Nous sommes entrés à Marienthal en tant que scientifiques; nous quittons cette localité avec un unique désir: que la tragique occasion d'une telle enquête puisse ne pas se reproduire de notre temps. »